

Demander ma réversion (tous régimes)

Le service est destiné aux conjoint(s) ou ex-conjoint(s) du défunt affilié répondant à certaines conditions.

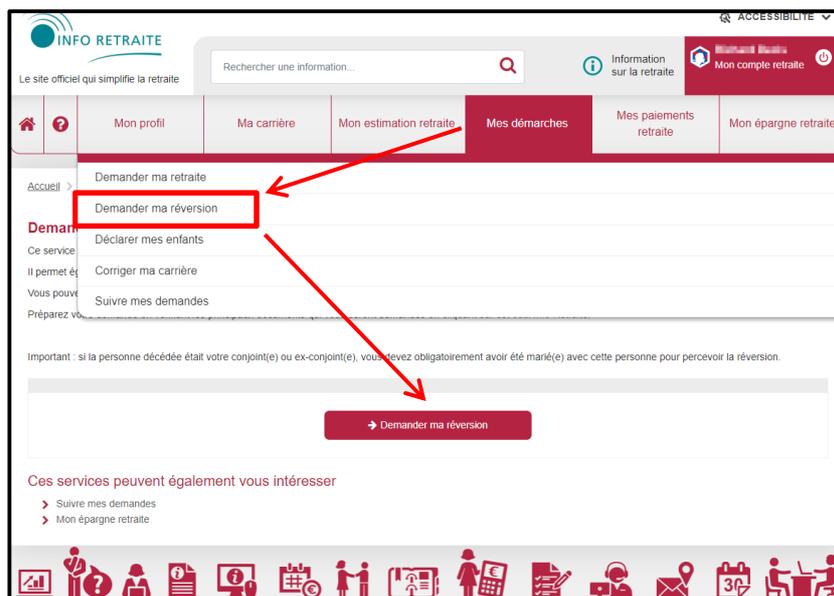
Le PACS n'ouvre pas de droit à la réversion. Il faut obligatoirement avoir été marié avec le défunt (conjoint ou ex-conjoint).

Le dépôt de la demande est accessible depuis :

- « **Mon espace privé** » MSA,



- ou directement depuis « **info-retraite.fr** » (espace sécurisé) / Mes démarches / Demander ma réversion



Sur la page d'accueil, une vidéo présente le service en ligne et les démarches

Demander ma réversion

Avant de commencer votre demande, veuillez consulter cette vidéo :



[Lire la transcription textuelle](#)

- o Cette demande concerne l'ensemble des retraites que la personne décédée percevait ou aurait perçu.
- o Vous pouvez utiliser ce service si vous êtes le conjoint ou l'ex-conjoint de la personne décédée.
- o Ce service permet également aux orphelins répondant à certaines conditions de demander une réversion.

Si la personne décédée était votre conjoint ou ex-conjoint, vous devez **obligatoirement avoir été marié** avec cette personne pour percevoir la réversion.

Demander ma réversion

Etape 1 : identité de la personne décédée

Identité de la personne décédée

Numéro de sécurité sociale*

Nom de naissance*

Prénom(s)*

Date de naissance* 

Confirmer l'identité de la personne décédée

Après avoir cliqué sur le bouton **"Confirmer l'identité de la personne décédée"** et si la date de décès est connue dans les fichiers, alors sa date de décès **1** ainsi que ses régimes d'affiliation **2** s'affichent.

Exemple :

1 Identité de la personne décédée

2 Situation du demandeur

3 Informations complémentaires

4 Justificatifs

5 Récapitulatif

Date de décès

23/10/2015

Régimes de retraite de la personne décédée

- COMPL. CONTRACTUEL DROIT PUBLIC/ÉLUS LOCAUX
Ircantec
- FONCTIONNAIRE ÉTAT, MAGISTRAT, MILITAIRE
SRE
- RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE
RAFP
- SALARIÉ DU PRIVÉ, CONTRACTUEL, ARTISTE-AUTEUR
L'Assurance retraite (salarié)

Demande de réversion à la suite du décès de PIERRE

Né le 15/01/1955

Enregistrer et continuer

Etape 2 : Situation du demandeur

2.1 : Ma situation

- Réversion conjoint
- Le demandeur sélectionne le lien de parenté avec la personne décédée : *Conjoint(e) ou ex-conjoint(e)*
- Il précise ensuite la situation maritale à la date du décès : *Veuf(ve) / Divorcé(e) / Remarié(e)*

Ma situation

Veuillez compléter le formulaire pour connaître les régimes qui peuvent vous attribuer une réversion.

Pays de résidence* France

Lien de parenté avec la personne décédée* Conjoint(e) ou ex-conjoint(e)

Date de mariage avec la personne décédée* jj/mm/aaaa

Situation maritale actuelle* - Sélectionnez -

Êtes-vous marié avec la personne décédée au moment du décès ? Oui Non

Nombre d'enfants de moins de 21 ans ou infirmes majeurs à charge (à la date de votre demande)* 1

Combien d'enfants avez-vous eus avec la personne décédée ? 0

Nota : si le défunt est décédé avant le 01 01 2019 ou s'il était bénéficiaire d'une retraite complémentaire IRCANTEC, deux autres fenêtres peuvent s'ouvrir pour rajouter des informations

2.2 Point de départ de votre réversion

Le point de départ correspond à la date d'effet de la demande de réversion :

- 1er jour du mois qui suit la date de décès pour les décès datant de moins de 12 mois.
- 1er jour du mois qui suit la date de la demande pour les décès de plus d'un an.

Point de départ de la réversion

La réversion peut vous être versée à partir du 01/04/2020.
Si vous souhaitez fixer son point de départ plus tard, veuillez modifier la date affichée.

Point de départ de votre réversion* 

2.3 : Mes ressources TRIMESTRIELLES

Cette sous-étape permet de s'assurer que le demandeur remplit bien les critères d'éligibilité liés aux conditions de ressources exigées des différents régimes de retraite. Le demandeur doit renseigner ses ressources trimestrielles des mois M-1, M-2 et M-3.

Exemple :

- Décès survenu le 05 mars.
- Réversion : droit ouvert au 1^{er} avril
- Ressources trimestrielles à fournir : Février (M-1) + Janvier (M-2) + Décembre (M-3)

Depuis juillet 2022, les ressources brutes (perçues en France et à l'étranger) suivantes sont automatiquement pré-remplies. Elles peuvent être modifiées par le demandeur :

- Revenus professionnels d'activité
- Revenus de remplacement (chômage, indemnités journalières, ...)
- Pension d'invalidité
- Rente Accident de Travail

Exemple de ressources pré-remplies pour les Revenus professionnels d'activité

Mes ressources trimestrielles

Veuillez déclarer le montant brut de vos revenus personnels perçus en France et/ou dans un autre pays.
Vos ressources sont pré-remplées avec les montants bruts transmis par vos organismes payeurs.
Vous pouvez obtenir des précisions en cliquant sur "Voir le détail des ressources".

Retraites 

Revenus professionnels d'activité (montants bruts) 

Salaires et gains assimilés (traitements, vacances, commissions)

 [Voir le détail des ressources](#)

Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021
<input type="text" value="1 100"/> €	<input type="text" value="3 266"/> €	<input type="text" value="0"/> €

Attention : A ce jour, les montants Retraites ne sont pas pré-alimentés. Ils sont à rajouter manuellement. D'autres revenus (pension alimentaire, prestations compensatoires, ...) sont également à déclarer.

Exemple : écran de saisie Retraites

The screenshot shows a form titled "Retraites" with four sections, each containing three input fields for the months of January, February, and March 2020. Each input field is followed by a Euro symbol (€). The sections are:

- Retraites personnelles de base ?
- Retraites personnelles complémentaires ?
- Retraites de réversion de base ?
- Retraites de réversion complémentaires ?

2.4 : Mes ressources ANNUELLES

Si le demandeur dépasse le plafond de ressources trimestrielles fixé par les régimes concernés, il doit renseigner ses ressources annuelles sur une période d'un an afin de vérifier son éligibilité. Les ressources annuelles sont également pré-remplies.

The screenshot shows a red warning banner with the text "Vos revenus sur les 3 derniers mois dépassent le seuil requis" and a close button (X). Below the banner, the message reads: "Les ressources saisies pour les 3 derniers mois dépassent le seuil de référence appliqué par les régimes de retraite. Vous pouvez corriger les données saisies ou indiquer vos revenus sur les 12 derniers mois." At the bottom, there are two buttons: "Modifier les revenus saisis sur 3 mois" and "Saisir vos revenus sur 12 mois" (which is highlighted in red).

Les différentes ressources à saisir sont les mêmes que pour les ressources trimestrielles, en indiquant le montant global des 12 derniers mois.

2.5 : Les ressources TRIMESTRIELLES de mon conjoint actuel (*ne concerne pas celles du défunt*)

Si le demandeur indique qu'il s'est "**Remarié**", "**Pacsé**", "**En concubinage**", alors la sous-étape "**les ressources de mon conjoint actuel**" s'affiche. Le demandeur doit saisir les ressources de son conjoint actuel sur les 3 derniers mois (idem étape précédente).

2.6 : Les ressources ANNUELLES de mon conjoint actuel

Si le demandeur indique qu'il est "**Remarié**", "**Pacsé**", "**En concubinage**" et que les ressources sur les 3 derniers mois de son conjoint actuel dépassent le seuil fixé par les régimes de base alors celui-ci est amené à saisir les ressources annuelles de son conjoint (idem étape précédente).

2.7 : Résultat de l'éligibilité

Si le demandeur est éligible à un droit pour un ou plusieurs régimes alors les régimes éligibles s'affichent.

Demander ma réversion

1 Identité de la personne décédée

2 Situation du demandeur

3 Informations complémentaires

4 Justificatifs

5 Récapitulatif

Régimes qui vont étudier votre demande de réversion

- ✓ COMPL. CONTRACTUEL DROIT PUBLIC/ÉLUS LOCAUX
Ircantec
- ✓ FONCTIONNAIRE ÉTAT, MAGISTRAT, MILITAIRE
SRE
- ✓ RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE
RAFP
- ✓ SALARIÉ DU PRIVÉ, CONTRACTUEL, ARTISTE-AUTEUR
L'Assurance retraite (salarié)

Modifier ma saisie

Enregistrer et quitter

Enregistrer et continuer

Demande de réversion à la suite du décès de JEAN PANCIS
Né le 15/01/1955
Décédé le 23/01/2021

Si le demandeur n'est éligible à aucun droit, il est redirigé vers l'étape 5 « **Récapitulatif** », pour terminer sa demande. Les étapes 3 et 4 ne sont pas accessibles.

Pour chaque régime non éligible, le service précise le motif de non-éligibilité :

- Non éligible car vous n'avez pas atteint l'âge d'ouverture des droits
- Non éligible en raison de votre pays de résidence
- Non éligible en raison de votre situation familiale
- Non éligible en raison du montant de vos ressources

Etape 3 : Informations complémentaires

- Mon identité
- Mon adresse postale
- Mes enfants
- Compléments d'informations

Compléments d'information vous concernant

Percevez-vous la réversion de la retraite d'un autre conjoint ?* Oui Non

Avez-vous exercé une activité professionnelle en France et/ou autre pays ?* Oui Non

Avez-vous demandé ou percevez-vous actuellement une pension d'invalidité de veuf(ve) ?* Oui Non

Votre conjoint ou ex-conjoint décédé a-t-il exercé une activité professionnelle dans d'autres pays que la France (métropole et DOM) ?* Oui Non

- Biens immobiliers

On entend par « **Biens immobiliers** » les maisons, appartements, terrains à l'exclusion de l'habitation principale et des bâtiments d'exploitation agricole du demandeur.

Pour chaque bien, le demandeur : la nature de bien (Maison, Appartement, Terrain), la valeur actuelle du bien et l'adresse.

Dans le cas d'une donation datant de moins de dix ans l'utilisateur doit préciser : la nature de bien, la valeur actuelle du bien, l'adresse, la date de donation et le lien de parenté avec le bénéficiaire (Descendant ou Tiers).

- Biens mobiliers

On entend par « **Biens mobiliers** » les livrets d'épargne, les titres, les actions, les obligations et les capitaux d'assurance.

Pour chaque bien mobilier, le demandeur doit préciser : la nature de bien (livrets d'épargne, titres, actions, obligations, capitaux d'assurance), et la valeur actuelle.

Dans le cas d'une donation datant de moins de dix ans l'utilisateur doit préciser : la nature de bien, la valeur actuelle, la date de donation et le lien de parenté avec le bénéficiaire (Descendant ou Tiers).

Etape 4 : Justificatifs

Cette étape permet de déposer en ligne les pièces justificatives obligatoires et facultatives.

- Pièce justificative obligatoire : l'assuré est obligé de la transmettre pour valider sa demande
- Pièce justificative facultative : l'assuré peut valider sa demande sans joindre la pièce, mais celle ci lui sera demandée plus tard par le régime concerné.

Si au moins deux régimes demandent une pièce, elle devient obligatoire.

Demander ma réversion Dernière sauvegarde 18/10/20 à 11

1 Identité de la personne décédée 2 Situation du demandeur 3 Informations complémentaires 4 **Justificatifs** 5 Récapitulatif

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.

Justificatifs obligatoires

Besoin d'aide ?

Vous devez obligatoirement joindre les documents suivants pour valider votre demande.

Copie Intégrale de l'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de 3 mois (personne décédée)	Ajouter un justificatif
Certificat/ bulletin de décès ou extrait d'Acte de Décès	Ajouter un justificatif
Copie intégrale du livret de famille (enfants)	Ajouter un justificatif
Un relevé d'identité bancaire RIB ou RICE au nom du demandeur	Ajouter un justificatif
Avant dernier avis d'impôt sur le revenu	Ajouter un justificatif
Dernier avis d'impôt sur le revenu	Ajouter un justificatif

La taille des documents ne doit pas dépasser 3 Mo.
Formats de fichiers acceptés: JPG, JPEG, TIFF, PNG, GIF, BMP, PDF
Veuillez cliquer sur « Besoin d'aide ? » pour obtenir plus de conseils.

Demande de réversion à la suite du décès de **JEAN-BAPTISTE BERNARD MIREMONT**
Né le 04/02/1957
Décédé le 21/09/2020
Régimes concernés par la demande :
- MSA (Non salarié)

Pour téléverser un document, l'utilisateur doit cliquer sur **"Ajouter un justificatif"**. La fenêtre de recherche de documents sur l'ordinateur de l'assuré s'ouvre.

Avis d'impôts et situation fiscale

Concernant sa situation fiscale, le demandeur peut choisir de :

- récupérer automatiquement ses informations auprès de l'administration fiscale
Le choix de récupération automatique est proposé au demandeur pour le dernier et l'avant dernier avis d'impôts sur le revenu.
- de téléverser son avis d'impôt et saisir sa situation fiscale, en cliquant sur "Je souhaite récupérer automatiquement ce document auprès de l'administration fiscale".

Exemple pour le dernier avis d'imposition sur le revenu :

Dernier avis d'impôt sur le revenu Ajouter un justificatif

Ce service vous permet de récupérer automatiquement vos avis d'impôt sur le revenu auprès de l'administration fiscale.

Souhaitez-vous récupérer automatiquement l'avis d'impôt 2021 sur vos revenus 2020 ?

Je souhaite récupérer automatiquement ce document auprès de l'administration fiscale.

Je préfère saisir les informations figurant sur mon avis d'impôt et joindre le justificatif.

Année de votre dernier avis d'impôt sur le revenu : 2021

Revenu fiscal de référence : 20 201 €

Nombre de parts : 1

Adresse d'imposition : BAT 3 APT 93 10 RUE DU CENTRE 93160 NOISY LE GRAND

Nota : La récupération automatique de la situation fiscale n'est possible que pour le demandeur (et non pour le conjoint actuel). Si le demandeur indique qu'il a un conjoint actuel, alors il devra téléverser les avis d'impôts et saisir les données fiscales du conjoint.

Etape 5 : Récapitulatif

Le récapitulatif de la demande permet d'avoir une vision complète de la demande avant de la finaliser.

Il reprend l'ensemble des éléments déclarés en ligne par le demandeur : la situation personnelle permettant de déterminer l'éligibilité du demandeur, l'identité du défunt et sa date de décès, les coordonnées de contact du demandeur, les informations complémentaires renseignées, les données bancaires et fiscales du demandeur et son éventuel conjoint, les justificatifs téléversés ou restant à fournir par le demandeur.

L'utilisateur peut modifier les informations précédemment saisies avant de valider sa demande.

5.1 Validation de la demande

Afin de valider et transmettre sa demande **1** le demandeur doit cocher les cases conditions **2**. Depuis cet écran il a également la possibilité d'annuler sa demande **3** ou d'enregistrer la demande en mode brouillon et ainsi conserver les données déjà saisie 90 jours **4**.

The screenshot shows a validation screen with two checked checkboxes and three buttons. The first checkbox is labeled '2' and contains the text: '*J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande. Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier.' The second checkbox is labeled '1' and contains the text: '*J'ai bien pris connaissance des données saisies et je les accepte. Je m'engage à vous faire connaître toute modification de ma situation.' Below the checkboxes are three buttons: 'Etape précédente' (with a left arrow), 'Enregistrer et quitter' (with a floppy disk icon), and 'Valider et transmettre ma demande' (with a checkmark icon). A red circle with the number '3' is positioned over the 'Annuler ma demande' text below the first button, and a red circle with the number '4' is positioned over the 'Enregistrer et quitter' button.

5.2 Confirmation d'envoi

Lorsque le demandeur clique sur le bouton «Valider et transmettre ma demande », celui-ci est informé de la validation et de l'envoi de sa demande à ses régimes de retraite.

The screenshot shows a confirmation page titled 'Confirmation de l'envoi de votre demande n° DRV1162'. A green banner at the top reads 'Votre demande a bien été transmise'. Below this, a message states: 'Votre dossier vient d'être transmis à vos régimes de retraite. Vous serez tenu informé par e-mail de son avancée. Certains régimes pourront vous contacter directement pour vous consulter sur des points particuliers.' At the bottom, there are two buttons: 'Télécharger ma demande de réversion' (with a download icon) and 'Retour à la page d'accueil du service'.

La procédure est terminée.



L'assuré pourra suivre l'avancement du traitement de son dossier via le service en ligne INFO-RETRAITE « Suivi de mes demandes »